

Sujet : [INTERNET] Avis enquête publique PAPI de la Bourbre

De : > ferrie.alain (par Internet) <ferrie.alain@ [REDACTED]>

Date : 17/01/2022 à 11:52

Pour : ddt-se-observations-ep-a1@isere.gouv.fr

Copie à : alain Ferrié <ferrie.alain@ [REDACTED]>

A l'attention de la commission d'enquête

Je fais partie du Comité de Pilotage du Contrat Unique (TVBN) de l'EPAGE de la Bourbre, depuis sa mise en place. L'objet de ce CoPil est la renaturation de la Bourbre (préservation écologique de la trame bleue ,effacement de seuils etc).

Je suis conscient qu'il faut absolument traiter le problème des inondations sur la Bourbre aval.

Le projet présenté dans l'enquête publique n'est pas du tout en adéquation avec nos actions de préservation ou de restauration des milieux naturels.

Les ouvrages en béton ont un coût financier et environnemental (matériaux) important et une incidence forte sur le milieu.

Le Martin pêcheur, le Cincle plongeur, la Bergeronnette des ruisseaux, le troglodyte mignon ,les libellules, le Castor etc. perdent de petits bouts de leur habitat et lieux de nourrissage, ce qui contribue globalement à leur diminution.

Une alternative moins impactante et moins coûteuse serait de recharger localement le lit de la Bourbre avec des galets locaux, disponibles en quantité un peu partout sur le secteur pour permettre un débordement sur les marais.

Le lit de la Bourbre étant de plus en plus profond et l'eau s'écoule de plus en plus rapidement.

Quelques remarques plus détaillées sur le dossier d'enquête:

Le dossier est complexe, avec des renvois vers d'autres volets ,des tableaux illisibles , la pagination diffère selon les parties, ce qui est déconcertant et décourageant. Au chap. 6. p.ex.(état initial de l'environnement), on ne trouve pas d'inventaire faune-flore et il faut le chercher ailleurs.

Au chap. 6.4.4. (enjeux du projet dans les différentes zones), l'aménagement prévu au niveau de St. Ondras n'est pas mentionné.

P. 99-100: On liste les espèces piscicoles mais pas leur quantité .Rien non plus sur toutes les petites bêtes de la rivière qui forme aussi la biodiversité .

La "Bourbre amont" est définie allant de la source jusqu'à Chassignieu mais la "Bourbre moyenne" commence plus bas que Chassignieu. Quid de la partie entre les deux? Le "Pont de Montagot" n'est pas trouvable sur une carte IGN.

P. 111, il y a marqué que des amphibiens et oiseaux sont présents mais pas remis en cause par les aménagements futurs. Comment justifie-t-on cette affirmation? Pareillement pour le chap. 6.9. (synthèse des enjeux environnementaux): Je doute qu'il n'y ait pas d'impact sur les zones humides et les ZNIEFF.

P. 283 (destruction des habitats naturels), il y a écrit que les ouvrages en haute Bourbre sont prévus sur les versants afin de retenir les précipitations le plus longtemps possible pour ralentir l'écoulement vers le lit majeur. Mais en réalité, ils sont prévus sur le lit majeur même et n'empêcheront pas les ruissellements! (principale cause des inondations)

P. 372, dans le tableau 42 (espèces protégées concernées par le projet), il est écrit que les Hirondelles rustiques et de fenêtre ne sont pas concernées par le projet, mais je les ai souvent vues se nourrir au-dessus de la rivière au niveau du marais .

L'Accenteur mouchet y est présent toute l'année et pas seulement en hiver (p.373), le troglodyte mignon a disparu de la haute Bourbre ?

L'écrevisse à pattes blanches n'est pas mentionnée dans la partie amont, alors qu'elle a été signalée dans les affluents et devrait donc être présente dans la rivière. (si on ne la cherche pas , on ne la trouve pas...)

Dans le dossier : Méthode nationale d'évaluation des zones humides ; un seul des écrêteurs de crues est traité, l'autre a disparu !!

En conclusion, je donne un avis très défavorable à ce projet qui artificialise au lieu de renaturer des parties de la Bourbre et des environs (digues avec enrochement sur 100m de long pour certaines ,avec bétonnage de la piste et enrochement , destruction du lit et des berges).

Et que dire de la bonne information du public quand les tableaux sont illisibles ? Des mesures compensatoires délocalisées en bourbre aval , avec du traitement de la renoué qui est déjà dans les attribution de l'EPAGE .

Je propose le rehaussement ponctuel du lit de la Bourbre par des galets locaux, et un reméandrage amont qui retiendront les sédiments et ralentiront l'écoulement de l'eau, à des endroits ciblés ,une lutte efficace contre les ruissellements sur les versants amonts (mares , noues et haies sur parties basse des terrains pentus , suppression des caniveaux cimentés ou goudronnés , création de puits perdus le long des routes .

St. Ondras, le 16 janvier 2022

Alain Ferrié